



Chancellerie d'Etat

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 11
info.sta@be.ch
www.be.ch/cha

Expéditeur: SP Kanton Bern

Berne, le 21 septembre 2022

Consultation : grille de réponse

relative à la modification de la loi et de l'ordonnance sur l'établissement et le séjour des Suisses (LES et OES)

A retourner:	- au format <u>Word</u> - par courriel à l'adresse politischegeschaefte.sta@be.ch - d'ici au 30 septembre 2022
--------------	---

Remarques générales

Le Parti socialiste du canton de Berne (PSBE) a pris bonne note de l'ouverture de la procédure de consultation relative à la modification de la Loi et de l'Ordonnance citée en titre jusqu'au 30 septembre 2022 et remercie la Direction de l'Intérieur et de la Justice de lui donner l'opportunité de se prononcer à ce sujet.

Le PSBE soutient globalement la modification proposée allant dans le sens d'une concrétisation de l'administration numérique.

Dans le cadre de la procédure de consultation susmentionnée, il soutient l'introduction de la déclaration obligatoire des tiers, prévue au nouvel article 7a de la LES révisée. Il regrette toutefois que cette déclaration obligatoire des tiers, dont l'application est maintenue facultative pour les communes dans le projet de révision législatif, n'ait pas été imposée aux bailleuses et bailleurs, logeuses et logeurs ainsi qu'aux gérances immobilières. Il en va en effet de la garantie d'une communication sans faille des informations.
